

Annexe 1

DECLARATION PREALABLE D'UN RASSEMBLEMENT
DE CARNIVORES DOMESTIQUES

Organisateur du rassemblement : *(Entreprise, Club, Magasin, ... - adresse complète)*

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Nom-Prénom du responsable *(ou demandeur)* :

Téléphone :

Mail :

Caractéristiques du rassemblement :

Type de rassemblement :

- Concours Exposition sans vente Exposition en vue de la vente
 Autre (à préciser) :

Espèce(s) : Chiens Chats

Nombre de carnivores domestiques attendus :

Pays de Provenance :

Lieu(x) du rassemblement :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de début :

Date de fin :

Identité du (des) titulaire(s) d'un justificatif de compétences/connaissances présent(s) pendant tout le rassemblement (Nom, prénom) :

.....
.....
.....

Pièces à joindre au dossier de déclaration :

- * Copie du/des justificatif(s) de connaissances des personnes déclarées ci-dessus,
- * Liste complète des animaux (identification individuelle, âge, sexe, race ou type racial, adresse complète du propriétaire) au plus tard 15 jours avant la manifestation,
- * Plan + descriptif des installations et aménagements prévus,
- * Si vente : Numéro(s) d'autorisation(s) pour le transport d'animaux vivants (si transport sur une distance de plus 65 km) :

.....
.....

L'organisateur du rassemblement s'engage à :

- réaliser (ou faire réaliser) les contrôles d'admission des carnivores domestiques;
- prévenir le vétérinaire sanitaire en cas de suspicion de maladie contagieuse, de mauvais état général, de maltraitance ou de tout autre problème grave ;
- faire respecter les décisions de la personne chargée des contrôles et du vétérinaire sanitaire en cas d'exclusion d'animaux domestiques présentant des garanties sanitaires insuffisantes ou ne respectant pas les conditions de l'arrêté préfectoral réglementant les conditions de rassemblement dans le département considéré ;
- conserver un registre des carnivores domestiques pendant 5 ans ;
- réaliser un compte-rendu de contrôle après le rassemblement à conserver pendant 5 ans ou à transmettre par courrier à la DDPP en cas de problème grave.

Fait à, le

Signature et cachet de l'organisateur :

Le formulaire de déclaration de rassemblement ainsi que l'ensemble des pièces à joindre doivent être transmis au minimum 30 jours avant la date de la manifestation à :

Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais

Adresse postale : Rue Ferdinand Buisson – BP40019 – 62022 ARRAS CEDEX 2

Mail : ddpp@pas-de-calais.gouv.fr